Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le mardi 4 août 2026 à 11 h 530, avenue Davaar à Outremont

PRÉSENCES :

Mme Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement
Mme Amélie Cliche, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Mercedez Plante, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Geogia Haloulos, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif
M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Mme Marie-Josée Nobert, Cheffe de division circulation et occupation du domaine public
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-recherchiste et Secrétaire d'arrondissement substitut
M. Olivier Salvas, Secrétaire recherchiste

ABSENCES :

Mme Maude Choko, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets

---

10.01 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 11 h 07.

Elle présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot de la mairesse et des élues

La présidente invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot de la mairesse et des élues débute à 11 h 08 et se termine à 11 h 08.

CA26 16 0179

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi, 4 août 2026, à 11h, tel que proposé

Il est proposé par Mercedez Plante

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du mardi, 4 août 2026, à 11h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

Aucune question reçue en lien avec les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

CA26 16 0180

Accorder un contrat à l'entreprise Maçonnerie Rainville & Frères Inc. pour les travaux de réfection des fondations, de la structure et de l'enveloppe du bâtiment du chalet du parc Joyce suite à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV06 (5 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 1 045 761,32 $, taxes incluses (contrat : 804 431,79 $ + contingences (10 %) 80 443,18 $ + incidences (20 %) 160 886,36 $) / Dépense provenant du programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement

ATTENDU QUE le chalet du parc Joyce est un bâtiment à valeur patrimoniale utilisé à la fois par le Club de tennis Joyce et par les citoyens de l'arrondissement;

ATTENDU QU'À la suite du retrait de portions de crépi détérioré effectué dans le cadre des travaux précédents et des fouilles exploratoires pour évaluer l'état des fondations, des déficiences importantes ont été constatées au niveau de la maçonnerie porteuse et des fondations en moellons;

ATTENDU QUE ces constats ont mis en évidence la nécessité d'une nouvelle phase d'intervention ciblant principalement les fondations, la structure et l'enveloppe du bâtiment afin d'assurer sa pérennité;

ATTENDU QUE le présent projet vise à compléter les interventions amorcées lors de la première phase des travaux, notamment la réfection de l'enveloppe du bâtiment et certains travaux de maçonnerie qui n'avaient pu être entièrement réalisés;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1260521001;

Il est proposé par Mercedez Plante

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER un contrat à l'entreprise Maçonnerie Rainville & Frères Inc. pour les travaux de réfection des fondations, de la structure et de l'enveloppe du bâtiment du chalet du parc Joyce à la suite de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV06 (5 soumissionnaires);

D'AUTORISER une dépense au montant de 804 431,79 $, incluant les taxes, pour les travaux de réfection des fondations, de la structure et de l'enveloppe du bâtiment du chalet du parc Joyce;

D'AUTORISER une dépense de 80 443,18 $, taxes incluses, à titre de budget de contingences (10%);

D'AUTORISER une dépense de 160 886,36 $, taxes incluses, à titre de budget des incidences (20%);

D'AUTORISER dans le cadre de ce contrat une dépense maximale de 1 045 761,32 $ incluant le budget des contingences, des incidences et les taxes;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense de 1 045761,32 $, taxes incluses, sera entièrement financée par le PDI de l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1260521001

CA26 16 0181

Édicter, en vertu du *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* (AO-204), une ordonnance autorisant la fermeture à la circulation automobile sur l'avenue Champagneur, entre les avenues Van Horne et Ducharme, pour la tenue de l'événement "Fête des voisins" qui aura lieu le samedi 29 août 2026, de 8 h à 23 h

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737015;

Il est proposé par Mercedez Plante

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête des voisins** » organisé par les citoyens de l'avenue Champagneur.

VOTE

Votent en faveur:	Caroline Braun, Amélie Cliche, Mercedez Plante, Georgia Haloulos
Votent contre:	Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1266737015

70.01 Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 11 H 13.

70.01

_____

_____
Caroline BRAUN
Mairesse de l'arrondissement

_____
Julie DESJARDINS
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif

_____

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 septembre 2026.